

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 24 novembre 2021 à 19h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

BECKER Patrick	MEDVES Jean-François
COLIN Jean-Marie	BALCERZAK Roland
LUCCHINI Marc	BAUR Denis
MELEO Guy	FEUVRIER Alieth
POUGET Clémence	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	PARPETTE Jerry
SCHULTZ Laurent	RECH Serge
VEINNANT Bernard	FATTORELLI Viviane
ZIEGLER Damien	GUERMANN Bernard
BEY Michèle	PHILIPPE Lionel
CORAZZA Jean-Luc	SEGURA Olivier
HATRI Aïcha	SCHIVRE Marc
HOLSENBURGER Alexandre	TACCONI Pierre
JURCZAK Serge	

Procurations :

SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
ROBINET David	a donné procuration à	PARPETTE Jerry
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier
WEIS Mathieu	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PAQUET Michel	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	BAUR Denis
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
DEUTSCH André	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
HERGAT Michel	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
ACKER Christine	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha

Absents excusés :

VETZEL Caroline	ZENNER Bernard	BARRILARO Jérémy	GRILLO Marie
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle		

Absents non excusés :

ANDRE René	WATRIN Audrey	TSCHIRSCH Laurent	REBSTOCK-PINNA Alexandra
LOPICO Aurélie	SCHUTZ Sylvie	FERRERO Marc	
ABATE Patrick	BRUSCO Stéphane	HERFELD Marie-Laurence	

La séance débute à 19h32.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 30
Procurations : 14
Absents : 16

Pendant le point 10 :

Départ de Monsieur SCHITZ Denis pendant le point 10.

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 14
Absents : 17

La séance se termine à 21h31.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU

ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU

VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU

SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDU et Citézen du SMiTU

DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU

PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

SCHMIDT Matthieu, Assistant Financier du SMiTU

POINT 2 – DELIBERATION N°2021/I-64 - ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DE TRANSPORT ADAPTE

Vu la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs,

Vu le Plan de Transport dans le cadre du service minimum adopté en Comité Syndical du 25 septembre 2019 qui n'est plus d'actualité suite à la restructuration globale du réseau,

KEOLIS Thionville Fensch a fait parvenir au SMiTU un nouveau plan de transport garantissant un service minimum pour les usagers en cas de grève, listant les 6 étapes de dégradations de l'offre selon le taux de présence de l'effectif théorique :

NIVEAU 1 : % d'effectif absent < 15%

Les services à destination des établissements scolaires seront maintenus

La plupart des courses commerciales sont effectuées.

Les lignes structurantes S03, S20, S21, S22 et S23 sont effectuées en horaires vacances (PVS).

Le TPMR et le transport à la demande sont assurés.

NIVEAU 2 : % d'effectif absent entre 15% et 30%

Tous les services sont effectués en horaires vacances.

Le TPMR et le transport à la demande sont assurés.

NIVEAU 3 : % d'effectif absent entre 30% et 43%

Tous les services sont effectués en horaires vacances.

Un voyage sur 2 est effectué sur la ligne S2

Un voyage sur 2 est effectué sur la ligne S7

Un voyage sur 2 est effectué sur la ligne 24.

Le TPMR et le transport à la demande sont assurés.

NIVEAU 4 : % d'effectif absent entre 43% et 74%

Tous les services sont effectués en horaires vacances.

La ligne S2 est supprimée

La ligne S7 est supprimée

Un voyage sur 2 est effectué sur la ligne 24.

Le TPMP et le transport à la demande sont assurés.

NIVEAU 5 : % d'effectif absent > 74%

Seuls les services des lignes S20, S21, S01 sont assurés en horaires vacances

Le TPMP et le transport à la demande sont assurés.

NIVEAU 6 : % d'effectif absent =100%

Le dépôt est bloqué.

La reprise de l'activité sera assurée dès le dégagement du dépôt par les forces de l'ordre et après constat d'huissier.

Le maintien des services est assuré sur le TPMP et le transport à la demande.

Ce plan de transport met l'accent sur la préservation des dessertes scolaires en cas de perturbations liées à l'absentéisme. Il est également accompagné d'un plan de communication à destination des usagers.

Enfin, il prévoit des scénarii en cas de pandémie.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de valider ce nouveau plan de transport,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles

Le Bureau Syndical du 19 octobre a donné un avis favorable.

La Commission Transport et Réseau du 8 novembre 2021 a donné un avis favorable.

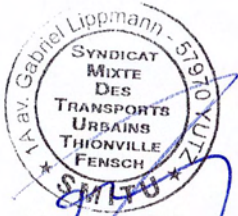
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, avec 10 abstentions (Messieurs Tacconi, Guermann, Schivre, Segura, Philippe et Mesdames Fattorelli et Bey, et 3 procurations de M. Fradella et Mesdames Pauly et Kowalczyk) et 34 voix pour, décide :

- de valider ce nouveau plan de transport,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 25 novembre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER